

Arras  
Communauté  
Urbaine



## BUDGETS PRIMITIFS

### EXERCICE 2024

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le présent rapport synthétise les éléments fournis pour l'ensemble des budgets dans le document comptable officiel.

#### BUDGETS CONCERNES : BUDGET PRINCIPAL ET 10 BUDGETS ANNEXES :

- Budget Bâtiment
- Budget ZAC
- Budget Emprises Militaires
- Budget Transport
- Budget Centre Aqualudique
- Budget Ordures Ménagères
- Budget Aire de camping-cars
- Budget Parkings
- Budget Assainissement
- Budget Eau

## PREAMBULE :

La construction budgétaire 2024 intègre les différents paramètres suivants :

### CEUX LIES AU CONTEXTE :

#### ➤ Contexte exogène :

- La préparation budgétaire 2024 intervient dans un contexte toujours contraint et la croissance va rester poussive en 2024. Cependant, selon l'Insee, « la désinflation est en bonne voie » et elle estime que le rythme des hausses de prix devrait poursuivre sa décrue et tomber à 2,6% fin juin 2024, tandis que l'inflation sous-jacente serait ramenée à 2%. Toutefois, la prudence reste de mise quant à la maîtrise des dépenses de fonctionnement de la collectivité et à la poursuite de son plan d'investissement.

#### ➤ Contexte endogène :

- La préparation budgétaire 2024 s'inscrit dans la continuité de la mise en œuvre des priorités de la collectivité pour son territoire et ses habitants. Cette ambition volontaire et raisonnée s'exprime à travers les politiques publiques menées et l'engagement financier qui y est consacré.
- Le budget primitif est la traduction de la mise en œuvre des politiques publiques déterminées par la collectivité, à savoir, favoriser l'emploi, le tourisme et la formation, soutenir le logement et l'habitat, développer la mobilité, améliorer le cadre de vie, accompagner la solidarité et renforcer la prévention, protéger l'environnement, et la gestion du patrimoine communautaire.

### CEUX LIES A NOS OBJECTIFS :

- La communauté urbaine a fait le choix d'une solidarité réaffirmée et les reversements aux communes sont renforcés à la suite de la refonte des critères de répartition de la dotation de solidarité communautaire (DSC) et du système de garantie mis en place à l'issue de cette refonte ;
- L'enveloppe des subventions aux associations est fixée à 2,9M€ (hors mises à disposition) ;
- Pas de hausse de taux sur la fiscalité des ménages en 2024 ;
- Pas de hausse du taux sur la fiscalité des entreprises en 2024 ;
- Taux de TEOM inchangé ;
- Pas de hausse du taux de versement mobilité (VM) ;
- Maintenir la capacité de désendettement inférieure à 8 ans sur le budget principal et sur les budgets annexes bâtiment et transport et à moins de 12 ans sur les budgets annexes assainissement et eau.

### BESOIN D'EMPRUNT prévisionnel sur 2024 :

- Budget principal : 12,6M€ ;
- Budget transport : 0,6M€ ;
- Budget annexe assainissement : 4,6M€ dont 0,7M€ correspondant à des avances remboursables à 0% émanant de l'Agence de l'Eau dont 33 000 euros correspondant à des reports de 2023 ;
- Budget annexe eau : 0,1M€.

Le besoin de financement prévisionnel s'établit au BP 2024 et tous budgets confondus à **17,9M€**.

En considérant un niveau d'exécution budgétaire maximal des dépenses d'équipement et compte tenu du remboursement en 2024 de l'annuité en capital de la dette pour **8,8M€**, l'endettement supplémentaire prévisionnel sur 2024 serait de **9,1M€**, tous budgets confondus.

## TABLE DES MATIERES

<b>CHAPITRE 1 : BUDGET PRINCIPAL - PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024 .....</b>	<b>4</b>
I – LE BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL DANS SES GRANDES MASSES (en M€) .....	4
II – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL .....	4
III – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION D’INVESTISSEMENT .....	9
<b>CHAPITRE 2 : PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET TRANSPORT .....</b>	<b>11</b>
I – LE BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET TRANSPORT DANS SES GRANDES MASSES (en M€) ..	11
II – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET TRANSPORT .....	11
III – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION D’INVESTISSEMENT DU BUDGET TRANSPORT .....	12
<b>CHAPITRE 3 : PRESENTATION SYNTHETIQUE DES AUTRES BUDGETS ANNEXES : BUDGETS PRIMITIFS 2024 (Hors assainissement et eau) .....</b>	<b>13</b>
I – L’EQUILIBRE DES BUDGETS ANNEXES (dont reports N-1 et affectation des résultats).....	13
II – LES OPERATIONS D’EQUIPEMENT PREVUES AU BP 2024 .....	14
<b>CHAPITRE 4 : PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET ASSAINISSEMENT ....</b>	<b>16</b>
I – LE BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET ASSAINISSEMENT DANS SES GRANDES MASSES (en M€) .....	16
II – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT .....	16
III – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION D’INVESTISSEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT .....	17
<b>CHAPITRE 5 : PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET EAU .....</b>	<b>18</b>
I – LE BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET EAU DANS SES GRANDES MASSES (en M€) .....	18
II – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET EAU .....	18
III – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION D’INVESTISSEMENT DU BUDGET EAU .....	19
<b>CHAPITRE 6 : PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGETS CONSOLIDES - DEPENSES D’EQUIPEMENT DONT REPORTS DE N-1.....</b>	<b>20</b>

## CHAPITRE 1 : BUDGET PRINCIPAL - PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

### I – LE BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL DANS SES GRANDES MASSES (en M€)

	DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	Dépenses d'ordre	41,6	Recettes d'ordre	2,3
	Dépenses Réelles	77,9	Recettes Réelles	97,7
			Résultat de fonct. N-1	19,6
		119,5	=	119,5
INVESTISSEMENT	Dépenses d'ordre	2,4	Recettes d'ordre	41,7
	Déficit d'invest. N-1	13,8	Résultat de fonct. Cap. N-1	25,0
	Dépenses d'équip. N + reports N-1	68,1	Recettes d'équip. N + reports N+1	12,5
	Autres reports	0,1	Autres ress. (FCTVA, TA)	4,1
	Remb. Capital de la dette	6,3	Emprunt prévisionnel	12,6
	Ligne de tréso. et caution	3,0	Ligne de tréso. et caution	3,0
	Sub. équilibre bud. annexes	5,1		
	Autres	0,2		
		98,9	=	98,9

Après affectation des résultats de N-1 et intégration des reports, le budget primitif s'équilibre :

- En fonctionnement à **119,5M€** ;
- En investissement à **98,9M€**.

### II – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Les recettes réelles de fonctionnement prévues au budget primitif 2024 s'élèvent à **97,7M€**, hors excédent de fonctionnement reporté de N-1 et à **117,2M€** en y incluant l'excédent de fonctionnement reporté de 2023 qui s'élève à **19,6M€**.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent quant à elles à **77,9M€**.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Charges à caractère général	17,9	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	19,6
Reversements aux communes	26,1	Impôts et taxes (dt TFB, TFFNB, Quote part TVA suite suppr. TH, CFE, CVAE, IFR, TASCAM, FNAGR, FPIC, GEMAPI, Taxe de séjour, droit de place, AC ...)	70,8
dt AC = 19 289 416		Dotations et subventions (dt DGF, DCRT, all. compensatio)	23,9
dt DSC = 6 788 226			
Autres reversement de fiscalité (Prélev. FPIC, dégrev. TASCAM)	1,0		
Charges brutes de personnel et frais assimilés	19,8	Autres ressources (refacturation MAD, remb. Divers personnel, produits des domaines, remboursement sinistres, produits exceptionnels ...)	2,9
Versement subventions, SDIS et indemnités	8,1		
dt subventions ass + MAD = 3,1			
dt SDIS & allocation vétéran= 3,6			
dt indemnités = 0,9			
dt autres = 0,5			
Charges financières (intérêts dette)	1,1	Reprises sur provisions	0,03
Provisions pour risques	0,04		
Equilibre des budgets annexes* et autres	3,91		
Dépenses spécifiques	0,04		
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>77,9</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>117,2</b>

\* Subventions d'équilibre au fonctionnement des budgets annexes :

budget transport	3,47
budget ordures ménagères	0,02
budget emprises militaires	0,43

#### A. COTE DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :

L'objectif fixé par la note de cadrage budgétaire était, s'agissant des dépenses réelles de fonctionnement, de maîtriser l'évolution de ces dernières par rapport au BP 2023. Toutefois, en ce qui concerne les postes de dépenses énergétiques d'électricité, de gaz, de chauffage urbain et de carburants, les prévisions ont été effectuées par les services en intégrant le niveau d'inflation pesant sur ce type de dépenses. De même, il convenait de prendre en compte les dépenses nouvelles en lien avec le transfert de l'éclairage public à la suite du transfert de compétences intervenus au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Sur le budget principal, les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à **77,9M€**, soit une évolution de **+6,55%** par rapport au BP 2023 (+4,7M€) :

Comparaison BP 2024/BP 2023 en M€	BP 2023	Prévision BP 2024	% variation
Charges à caractère général	14,0	17,9	27,7%
Charges de personnel et assimilées	18,1	19,8	9,6%
Indemnités	0,89	0,96	8,1%
Reversements aux communes (AC + DSC)	28,0	26,1	-6,8%
FPIC et autres reversements	0,5	1,0	109,2%
Subventions aux associations	2,9	2,9	0,0%
+ MAD	0,13	0,17	30,2%
SDIS + allocations de vétéran	3,37	3,56	5,7%
Autres	0,49	0,45	-7,4%
Charges financières	1,09	1,12	3,1%
Dépenses spécifiques	0,04	0,04	-0,8%
Créances éteintes / admissions en non-valeur	0,02	0,02	-11,8%
Sub. Budgets annexes	3,6	3,9	8,0%
dont Transport	3,2	3,5	8,8%
dont Emprises militaires	0,4	0,4	-2,4%
dont Ordures ménagères		0,02	
Dotations aux provisions	0,04	0,04	0,0%
<b>Total Budget Principal</b>	<b>73,2</b>	<b>77,9</b>	<b>6,55%</b>

Les postes de dépenses en hausse:

- Les charges à caractère général représentent un poste de dépenses en forte hausse (+3,9M€ soit 28%). Il comporte des dépenses sur lesquelles la marge de manœuvre est réduite, celles-ci étant directement

impactées par l'inflation. Les dépenses énergétiques sont en hausse de près de 2M€ (1,9M€ par rapport à l'alloué 2023) s'expliquant notamment par le transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2024 de la compétence éclairage public. Parmi les autres dépenses en hausse, les prestations de service +749K€ (+ 185K€ d'augmentation de la participation à l'office du tourisme, +130K€ pour les prestations liées au dispositif Territoire Zéro Non Recours, + 120K€ pour les jeux olympiques – base de vie paralympique, +64K€ pour le numéricamp, +43K€ pour la contribution forfaitaire du centre aqualudique), + 547K€ pour les frais de maintenance dont 355K€ pour les installations d'éclairage public, +123K€ pour le Main Square Festival.

- Une hausse prévisionnelle de +9,6% est constatée sur les dépenses de personnel et frais assimilés afin de prendre en compte l'impact de l'augmentation du point d'indice et la réévaluation de l'IFSE sur une année pleine, les recrutements intervenus en cours d'année 2023 et impactant le budget 2024 sur une année pleine et le glissement vieillesse technicité ;
- L'enveloppe des subventions aux associations est maintenue au même niveau ;
- La contribution de la CUA au SDIS est en hausse de +5,7% (la contribution 2023 était de 30,44€ pour 108 712 habitants contre 31,96€ pour 109 592 habitants en 2024) ;
- La subvention d'équilibre au budget annexe emprises militaires est prévue en baisse de 2,4% (soit – 11K€), tandis que celle pour le budget annexe transport est en hausse de 8,8% (soit +282K€) du fait d'une hausse d'une part de la contribution forfaitaire à verser au délégataire, et d'autre part de la participation au transport des scolaires. Ces hausses sont compensées notamment par l'augmentation du produit du versement mobilité (+440K€).

Le premier poste de dépenses de fonctionnement du budget principal reste celui des reversements aux communes via les attributions de compensation (AC) et la dotation de solidarité communautaire (DSC). Les AC ont été revues à la baisse, conséquence des transferts de compétence éclairage public et parkings au 1<sup>er</sup> janvier 2024. S'agissant de la DSC et de la refonte de ses critères d'attribution, une progression de 4,5% est appliquée.

	BP 2023	BP 2024	Evol.	Evol.
<b>AC</b>	21 492 273	19 289 416	-2 202 857	-10,2%
<b>DSC</b>	6 495 922	6 788 226	292 304	4,5%

En ce qui concerne les dépenses de personnel et les frais assimilés, il s'agit ici des dépenses brutes de personnel. Celles-ci évoluent sur le budget principal et de BP à BP de +8% :

	BP 2023	BP 2024	Evol.
<b>Masse salariale chargée</b>	18 029 659	19 757 602	9,6%
<i>dont éclairage public</i>		278 773	
<b>après retraitement</b>	18 029 659	19 478 829	8,0%
<b>Fonctionnement RH (Médecine du travail, pharmacie...)</b>	88 210	92 000	4,3%
<b>TOTAL</b>	18 117 869	19 570 829	8,0%

L'évolution de la masse salariale s'explique par l'application sur une année pleine de la réévaluation de l'IFSE et de la revalorisation du point d'indice, par l'indexation annuelle et les avancements d'échelons et de grades des agents. De plus, les recrutements intervenus en 2023 impacteront le budget 2024, notamment l'intégration du personnel chargé de l'éclairage public. Enfin, des nouveaux recrutements sont prévus en 2024 dans différentes directions (renouvellement urbain, sécurité des systèmes d'information, pôle économique, GEMAPI, cohésion sociale).

En ce qui concerne, le FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales), il convient de rappeler que la Communauté Urbaine d'Arras est à la fois contributrice et bénéficiaire du dispositif. Sa contribution au dispositif pour 2024 a été prévue de manière identique à celle enregistrée au compte administratif 2023.

	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Prélèvement FPIC	425 761	423 149	423 149

## B. COTE RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT :

Pour 2024, les recettes réelles de fonctionnement sont prévues à hauteur de **97,7M€** (hors excédent de fonctionnement reporté de N-1) et sont en progression de 5,44% par rapport au BP 2023.

Les principaux postes de ressources sont les suivants :

1. **Le poste « impôts et taxes »** est prévu à hauteur de **70,8M€**.

Les recettes concernant la fiscalité directe ont été évaluées selon la méthode suivante :

- Une stabilité des taux de fiscalité directe locale ; la volonté pour 2024 est de maintenir les taux inchangés (depuis 2013) :

	2024
TH/THRS	16,53%
TFB	5,77%
TFNB	11,45%
CFE	30,58%

- Locaux non révisés : pour les locaux d'habitation et les locaux industriels, il a été appliqué aux bases fiscales un IPCH prévisionnel de +3,3 % pour 2024.
- Locaux révisés : pour les locaux commerciaux, il a été appliqué aux bases fiscales une évolution de la grille tarifaire en moyenne sur les 228 tarifs de +0,52%/an.

- **Les impôts « ménages »** (*Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires, Taxe sur le Foncier Bâti, Taxe sur le Foncier Non Bâti et Taxe Additionnelle sur le Foncier Non bâti*)

	en M€	BP 2023	Prév. BP 2024	Evol. BP24/BP23
Impôts "ménages" (THRS, TFB, TATFNB)		8,4	8,9	6,2%

Les ressources issues des impôts « ménages » (THRS, TFB, TFNB, TATFNB) seront prévues en 2024 à **8,9M€** soit en hausse prévisionnelle par rapport au BP 2022 de +6,2% et tiennent compte de la revalorisation des bases cadastrales en lien avec l'IPCH et la grille tarifaire départementale pour 2024.

**La compensation de la suppression de la THRP (taxe d'habitation sur les résidences principales) par le versement d'une quote-part de TVA nationale** : depuis l'année 2021, la Communauté Urbaine d'Arras perçoit une quote-part de TVA nationale en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette compensation a été estimée pour 2024 à **24,89M€**.

- **Les impôts « entreprises »** : ils sont prévus à hauteur de **18,2M€**, soit en hausse prévisionnelle de **7,6%** par rapport au BP 2023.

en M€	BP 2023	Prév. BP 2024	Evol. BP24/BP23
Contribution Foncière des Entreprises	13,4	14,6	8,7%
Rôles supplémentaires de CFE		0,0	
TASCOM	2,1	2,0	-1,7%
IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	0,9	1,1	16,2%
GEMAPI	0,54	0,55	0,7%
<b>Total</b>	<b>16,9</b>	<b>18,2</b>	<b>7,6%</b>

Cette hausse prévisionnelle de +7,6% par rapport au BP 2023 tient compte :

- S'agissant de la CFE (cotisation foncière des entreprises) : de la hausse en lien avec l'évolution de l'IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé) en ce qui concerne les locaux industriels et de la grille tarifaire départementale pour les locaux commerciaux applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- S'agissant de la TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales) : estimation faite avec un coefficient de 1,25 à la suite à la majoration de 0,05 du coefficient TASCOM décidée en conseil communautaire du 29 septembre 2022.
- Le produit d'IFER est basé sur le produit encaissé en 2023.

Le produit de la taxe GEMAPI a été prévu à hauteur de 580K€ à l'étape du BP 2024 dans l'attente d'une décision du conseil communautaire sur une revalorisation.

**La compensation de la suppression de la CVAE** : depuis 2023, la Communauté Urbaine d'Arras perçoit une quote-part de TVA nationale en compensation de la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). Le montant perçu en 2023 est de 9,3M€. La prévision 2024 s'établit à 9,2M€.

En ce qui concerne le FPIC (fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales), pour la part revenant à la CUA au titre du droit commun, celui-ci est prévu en 2024 sur la base du réalisé de 2023, soit **1,4M€** (après prélèvements pour reversements, le solde du FPIC 2024 est estimé à 983K€).

2. **Le poste « dotations et subventions »** est prévu à hauteur de **23,9M€**.

• **Les allocations compensatrices**

Le montant des allocations compensatrices prévues au BP 2024 s'établit à **5,75M€**. Cette prévision a été établie à partir des allocations compensatrices effectivement perçues sur l'exercice 2023 d'un montant de 5,65M€.

En M€	BP 2023	Prév. BP 2024	Evol. BP 24/ BP 23
Compensation CFE (base mini, QPV, RCE, diffuseur de presse)	0,36	0,40	13,5%
Compensation TF	0,05	0,06	9,7%
<b>Sous-total compensation CFE, TF</b>	<b>0,41</b>	<b>0,46</b>	<b>13,0%</b>
Compensation CFE locaux industriels	4,06	4,49	10,7%
Compensation TF locaux industriels	0,61	0,76	24,8%
Compensation CFE locaux industriels GEMAPI	0,02	0,02	0,0%
Compensation TF locaux industriels GEMAPI	0,02	0,02	0,0%
<b>Sous-Total compensation locaux industriels</b>	<b>4,70</b>	<b>5,29</b>	<b>12,5%</b>
<b>Total allocations compensatrices</b>	<b>5,11</b>	<b>5,75</b>	<b>12,5%</b>

• **Les compensations consécutives à la suppression de la TP**

La **DCRTP** (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) et le **FNGIR** (fonds national de garantie individuelle des ressources), sont prévues respectivement à hauteur de **3,43M€** et **5,93M€**.

en M€	BP 2023	Prév. BP2024
DCRTP	3,52	3,43
FNGIR	5,93	5,93

- **Les dotations en provenance de l'Etat**

La DGF (dotation globale de fonctionnement) est prévue à hauteur de **13,07M€**, en baisse de -1,60% par rapport à la DGF perçue en 2023.

en M€	DGF notifiée 2023	DGF prév.2024
Dot. D'Interco.	4,09	4,09
Dot. De comp.	9,19	8,98
<b>Total DGF</b>	<b>13,28</b>	<b>13,07</b>

Enfin, **les autres ressources** de ce budget comprennent les refacturations de la masse salariale affectée aux budgets annexes assainissement, eau et emprises militaires ou à d'autres organismes, les produits divers liés aux locations immobilières, les produits issus des aires d'accueil des gens du voyage, les redevances d'occupation du domaine public, le produit de la TCCFE (taxe communale sur la consommation finale d'électricité) prévu en 2023 à hauteur de **2,03M€** ...

### C. L'ÉPARGNE BRUTE PRÉVISIONNELLE

Rappel : l'épargne brute (ou CAF) correspond au solde des opérations réelles de fonctionnement, hors excédent de fonctionnement reporté de N-1 et opérations exceptionnelles.

Au budget primitif 2024, l'épargne brute prévisionnelle est de **19,7M€** soit une hausse de **+0,2 M€** par rapport au BP 2023. Cette évolution s'explique par la progression des dépenses de fonctionnement, impactée par l'inflation et tenant compte des nouvelles charges liées au transfert de compétences éclairage public.

## III – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Déficit investissement reporté N-1	13,8	Couverture du déficit N-1 + reports N-1 (1068)	25,0
Dépenses d'équipement N + Reports N-1 (20,204,21,23,26,27,45)	68,1	Subventions d'investissement N + Reports N-1 (024, 13,27,45)	12,5
Autres reports	0,1	Autres dotations (FCTVA, TLE/TA)	4,1
Equilibre des budgets annexes	5,11		
dont Equilibre budget emprises militaires	0,70		
dont Equilibre budget ZAC	4,17		
dont Equilibre budget Parkings	0,24		
Remboursement du capital de la dette	6,3	Besoin prévisionnel d'emprunt	12,6
Ligne de Trésorerie et caution	3,0	Ligne de Trésorerie et caution	3,0
Remboursement de TA	0,1		
Avances forfaitaires	0,1		
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>96,5</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>57,2</b>

### A. COTE DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'équipement prévues au budget principal s'élèvent à **68,1M€** reports 2023 inclus, auxquelles s'ajoutent d'autres reports pour un montant de **0,1M€** et l'équilibre en investissement des budgets annexes via des subventions pour **5,11M€**.

Le remboursement de l'annuité en capital de la dette est prévu à hauteur de **6,3M€**.

### B. COTE RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT :

Les recettes prévues au BP 2023 se répartissent notamment entre :

- La couverture du déficit par la capitalisation de l'excédent de fonctionnement 2022 pour **25M€** ;

- Des subventions d'équipement (dont prévision de cessions de patrimoine) pour 12,5M€ ;
- Des ressources issues du FCTVA et de la taxe d'aménagement (et autres) pour 4,1M€.

Si les prévisions de dépenses d'équipement prévues au budget primitif 2024 sur le budget principal se réalisent, un recours à l'emprunt estimé à 12,6M€ sera nécessaire pour leur financement.

## CHAPITRE 2 : PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET TRANSPORT

### I – LE BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET TRANSPORT DANS SES GRANDES MASSES (en M€)

	DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	Dépenses d'ordre	3,5	Recettes d'ordre	0,9
	Dépenses Réelles	17,0	Recettes Réelles	16,1
			Subvention d'équilibre	3,5
		<b>20,6</b>	=	<b>20,6</b>
INVESTISSEMENT	Dépenses d'ordre	1,0	Recettes d'ordre	3,6
	Dépenses d'équip. N + reports N-1	3,4	Excédent d'invest. N-1	0,57
			Recettes d'équip. N + reports N-1	-
			Autres ress. (FCTVA)	0,5
	Remb. Capital de la dette	0,8	Emprunt prévisionnel	0,6
	Av. forfaitaire	0,1		
	<b>5,2</b>	=	<b>5,2</b>	

Après affectation des résultats de N-1 et intégration des reports, le budget primitif du budget annexe transport s'équilibre :

- En fonctionnement à **20,6M€** ;
- En investissement à **5,2M€**.

### II – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET TRANSPORT

Les recettes réelles de fonctionnement prévues au budget primitif 2024 du budget annexe transport s'élèvent à **19,6M€** dont 3,5M€ de subvention d'équilibre versée par le budget principal.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent quant à elles à **17,0M€**.

FONCTIONNEMENT (en M€)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Charges à caractère général	16,7	Vente de produits fabriqués, prestations de services...	1,8
Charges de personnel et frais assimilés	0,13	Produits issus de la fiscalité (VM)	14,0
Autres charges de gestion courante	0,05	Subventions d'exploitation	3,7
Charges financières (intérêts dette)	0,09	Autres produits de gestion courante	0,07
Charges exceptionnelles	0,006	Produits exceptionnels & reprise de provision	0,10
Reversements de fiscalité	0,01		
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>17,0</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>19,6</b>

#### A. COTE DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :

Le premier poste de dépenses de fonctionnement est celui des charges à caractère général pour **16,7M€**. Ce poste reprend la contribution financière forfaitaire à verser à la société Artis qui exploite le réseau de transport de voyageurs et est prévue à hauteur de **15,3M€** à laquelle s'ajoute la refacturation de la taxe sur les salaires (**0,5M€**).

Les charges financières s'élèvent à 94K€ et correspondent aux intérêts de la dette.

#### **B. COTE RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT :**

Le premier poste de ressources est celui du versement mobilité dont le montant prévisionnel s'élève à 14M€ par application du taux de 1% inchangé pour 2024.

1,45M€ sont prévus au budget 2024 au titre de la convention avec le Département pour le transport des scolaires.

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement du budget transport, une subvention de fonctionnement du budget principal est prévue à hauteur de 3,5M€. Cette subvention d'équilibre permet par ailleurs de couvrir des dépenses d'amortissement nettes des subventions transférables en hausse consécutivement à la hausse des dépenses d'équipement enregistrée ces dernières années.

#### **C. L'ÉPARGNE BRUTE PRÉVISIONNELLE**

*Rappel : l'épargne brute (ou CAF) correspond au solde des opérations réelles de fonctionnement, hors excédent de fonctionnement reporté de N-1 et opérations exceptionnelles.*

Au budget primitif 2024, l'épargne brute prévisionnelle est de 2,5M€, soit en hausse de + 204K€ par rapport à l'épargne brute annoncé au BP 2023 sous l'effet de la dynamique attendue sur les ressources issues du versement mobilité.

### **III – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET TRANSPORT**

<b>INVESTISSEMENT (en M€)</b>			
<b><u>DEPENSES REELLES</u></b>		<b><u>RECETTES REELLES</u></b>	
		Excédent d'investissement reporté	0,6
Dépenses d'équip. N + reports N-1	3,4	Subventions d'invest. N + reports N-1	0,0
		Autres dotations (FCTVA)	0,5
Remboursement du capital de la dette	0,8	Besoin prévisionnel d'emprunt	0,6
Avances forfaitaires	0,1		
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>4,2</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>1,6</b>

#### **A. COTE DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT :**

Pour 2024, les dépenses d'équipement sur ce budget s'élèvent à 3,4M€ reports 2023 compris. Ces dépenses d'équipement correspondent à la poursuite du renouvellement des bus GNV (gaz naturel pour véhicule), au renouvellement de vélos électriques, ainsi qu'à l'aménagement du domaine public.

Les dépenses d'investissement comprennent également le remboursement de l'annuité en capital de la dette pour un montant de 0,8M€ résultant des emprunts mobilisés les années précédentes (2018, 2019 et en 2023).

#### **B. COTE RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT :**

Les recettes réelles d'investissement 2024 correspondent au FCTVA prévue à hauteur de 0,5M€.

Le besoin prévisionnel d'emprunt sur 2024 s'établit à 0,6M€.

**CHAPITRE 3 : PRESENTATION SYNTHETIQUE DES BUDGETS ANNEXES : BUDGETS PRIMITIFS  
2024 (HORS ASSAINISSEMENT ET EAU)**

**I – L’EQUILIBRE DES BUDGETS ANNEXES (DONT REPORTS N-1 ET AFFECTATION DES RESULTATS)**

		Fonctionnement	Investissement	TOTAL	
<b>BATIMENT</b>	Dépenses	Ordre	1 283 476	256 000	1 539 476
		Réel	<b>429 843</b>	<b>1 419 913</b>	<b>1 849 756</b>
	Recettes	Ordre	206 000	1 333 476	1 539 476
		Réel	<b>1 507 319</b>	<b>342 436</b>	<b>1 849 756</b>
	<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>ZAC</b>	Dépenses	Ordre	34 559 569	30 151 996	64 711 565
		Réel	<b>7 338 951</b>	<b>8 577 423</b>	<b>15 916 375</b>
	Recettes	Ordre	30 151 996	34 559 569	64 711 565
		Réel	<b>11 746 525</b>	<b>4 169 850</b>	<b>15 916 375</b>
	<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>EMPRISES MILITAIRES</b>	Dépenses	Ordre	380 000	344 000	724 000
		Réel	<b>260 350</b>	<b>1 255 459</b>	<b>1 515 809</b>
	Recettes	Ordre	214 000	510 000	724 000
		Réel	<b>426 350</b>	<b>1 089 459</b>	<b>1 515 809</b>
	<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TRANSPORT</b>	Dépenses	Ordre	3 530 000	986 000	4 516 000
		Réel	<b>17 020 417</b>	<b>4 218 832</b>	<b>21 239 249</b>
	Recettes	Ordre	936 000	3 580 000	4 516 000
		Réel	<b>19 614 417</b>	<b>1 624 832</b>	<b>21 239 249</b>
	<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CENTRE AQUA LUDIQUE</b>	Dépenses	Ordre	955 000	788 000	1 743 000
		Réel	<b>431 677</b>	<b>682 857</b>	<b>1 114 534</b>
	Recettes	Ordre	738 000	1 005 000	1 743 000
		Réel	<b>648 677</b>	<b>465 857</b>	<b>1 114 534</b>
	<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>ORDURES MENAGERES</b>	Dépenses	Ordre			0
		Réel	<b>17 851 796</b>	<b>0</b>	<b>17 851 796</b>
	Recettes	Ordre			0
		Réel	<b>17 851 796</b>	<b>0</b>	<b>17 851 796</b>
	<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AIRE DE CAMPING-CARS</b>	Dépenses	Ordre	51 000	51 000	102 000
		Réel	<b>6 440</b>	<b>49 766</b>	<b>56 206</b>
	Recettes	Ordre	51 000	51 000	102 000
		Réel	<b>6 440</b>	<b>49 766</b>	<b>56 206</b>
	<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>PARKINGS</b>	Dépenses	Ordre	275 116	50 000	325 116
		Réel	<b>639 894</b>	<b>530 293</b>	<b>1 170 186</b>
	Recettes	Ordre	0	325 116	325 116
		Réel	<b>915 010</b>	<b>255 176</b>	<b>1 170 186</b>
	<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

- Le budget Bâtiment** : reprend l’ensemble des bâtiments loués à des tiers privés. Il s’agit d’un budget géré en hors taxes. Les dépenses concernent, en fonctionnement, les taxes foncières et les dépenses courantes de ces bâtiments.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux loyers et au remboursement par les locataires des charges locatives.

En investissement, les dépenses d’équipement concernent notamment l’aménagement du bâtiment des 3 parallèles.

- **Le budget ZAC** : ce budget annexe est également géré en hors taxes. Les dépenses prévues au budget 2024 concernent l'aménagement des zones d'activités du territoire en vue de l'implantation d'entreprises. Les recettes correspondent aux cessions de terrains pour l'implantation ou l'extension d'entreprises.
- **Le budget Emprises militaires** : en fonctionnement, ce budget annexe reprend en dépenses l'entretien des terrains et les taxes foncières. Ces dépenses sont financées par le budget principal via le versement d'une subvention d'équilibre pour un montant, en recettes de fonctionnement, de 426K€. En investissement, les crédits prévus en dépenses sont affectés au financement de l'aménagement des bâtiments et de l'agencement de la Citadelle. Des crédits sont inscrits également pour l'avance de trésorerie relative à la concession d'aménagement de l'esplanade du gouverneur confié à la SPL de l'Artois. En recettes d'investissement, sont prévus des crédits pour la cession de bâtiments, et une subvention du budget principal d'un montant de 702K€.
- **Le budget Centre Aqualudique** : en fonctionnement, ce budget annexe ne reprend, en dépenses, que des opérations d'ordre d'amortissements des biens. En recettes, outre les opérations d'ordre, est inscrite sur ce budget annexe la redevance à percevoir du délégataire. Les dépenses d'équipement prévues au BP 2024 reprennent quelques travaux d'entretien.
- **Le budget Ordures Ménagères** : en fonctionnement, les dépenses reprennent l'intégralité du coût du ramassage et du traitement des ordures ménagères et s'élèvent à **17,9M€**. Ces dépenses seront équilibrées en recettes par les produits issus de la TEOM estimés à **17,8M€** suite à la revalorisation des bases cadastrales en lien avec l'IPCH (pour les locaux d'habitation) et la grille tarifaire (pour les locaux commerciaux) et d'une hausse de taux, intervenue en 2023, visant à assurer le financement de l'intégralité du coût de collecte et de traitement des ordures ménagères. Une subvention du budget principal d'un montant de 17K€ permet d'équilibrer le budget.  
Les taux applicables depuis 2023 sont les suivants :
  - Zone 1<sup>1</sup> : taux de **14,29%**
  - Zone 2<sup>2</sup> : taux de **11,42%**.
- **Le Budget Parkings** : ce budget créé en 2024 en vue du transfert de compétence effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2024 comprend les dépenses liées à la gestion et l'entretien des parkings. En dépenses de fonctionnement, sont inscrits les frais de personnels attachés à cette compétence, les frais de fonctionnement et de maintenance des équipements. En recette, ont été estimés les produits de redevance des usagers des parkings. En dépenses d'investissement, des travaux sur les infrastructures existantes sont envisagés et également les études pré-opérationnelles pour la création des parkings silo Bergaigne et des Huileries.

L'ensemble des budgets annexes est équilibré.

## **II – LES OPERATIONS D'EQUIPEMENT PREVUES AU BP 2024**

Sur les budgets annexes, hors assainissement et eau, le montant des dépenses et des recettes d'équipement du seul BP 2024 s'élève respectivement à **10M€** en dépenses et à **1,6M€** de ressources d'équipement (cofinancements + cessions). A ces dépenses d'équipement viendront s'ajouter les reports de 2023.

<sup>1</sup>**ZONE 1** (bac gris et jaune collectés toutes les semaines) 9 Communes : Achicourt, Anzin-Saint-Aubin, Arras, Beaurains, Dainville, Saint-Laurent-Blangy, Sainte-Catherine, Saint-Nicolas-Les-Arras, Tilloy-Lès-Mofflaines.

<sup>2</sup>**ZONE 2** (bas gris toutes les semaines et jaunes tous les 15 jours) 37 Communes concernées Acq, Agny, Athies, Bailleul-Sir-Berthoult, Basseux, Beaumetz-Les-Loges, Boiry-Becquerelle, Boiry-Saint-Martin, Boiry-Sainte-Rictrude, Boisieux-Au-Mont, Boisieux-Saint-Marc, Boyelles, Ecurie, Etrun, Fampoux, Farbus, Feuchy, Ficheux, Gavrelle, Guémappe, Hénin-Sur-Cojeul, Héninel, Maroeuil, Mercatel, Monchy-Le-Preux, Mont-Saint-Eloi, Neuville-Saint-Vaast, Neuville-Vitasse, Ransart, Rivière, Roclin-court, Roeux, Saint-Martin-Sur-Cojeul, Thélus, Wailly, Wancourt, Willerval.

	Dépense	Recette
Centre aqualudique	50 000	
Citadelle	1 058 977	165 000
<b>AMELIORER LE CADRE DE VIE</b>	<b>1 108 977</b>	<b>165 000</b>
Aménagements, Pôle multimodal Ste Claire	683 812	
Billetique, SAEIV, Vidéosurveillance Artis	58 000	
Matériel de transport	2 130 512	
Parkings	361 667	
<b>DEVELOPPER LA MOBILITE</b>	<b>3 233 991</b>	<b>0</b>
Bâtiments à vocation économique	50 000	
Formation, recherche (CESI, Adrianor,...)	12 500	
Parcs d'activités et réserves foncières	3 142 928	1 440 498
<b>FAVORISER L'EMPLOI, LE TOURISME ET LA FORMATION</b>	<b>3 205 428</b>	<b>1 440 498</b>
Aménagement rue Raoul Briquet	200 000	-
La Tourelle Achicourt	300 000	
Opérations d'intérêt communautaire Habitat	1 967 417	
<b>SOUTENIR LE LOGEMENT ET L'HABITAT</b>	<b>2 467 417</b>	<b>0</b>
	<b>10 015 813</b>	<b>1 605 498</b>

## CHAPITRE 4 : PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET ASSAINISSEMENT

### I – LE BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET ASSAINISSEMENT DANS SES GRANDES MASSES (en M€)

	DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	Dépenses d'ordre	8,0	Recettes d'ordre	0,36
	Dépenses Réelles	1,1	Recettes Réelles	5,7
			Résultat de fonct. N-1	3,1
	<b>9,1</b>	=	<b>9,1</b>	
INVESTISSEMENT	Dépenses d'ordre	0,83	Recettes d'ordre	8,48
	Déficit d'invest. N-1	2,0	Résultat de fonct. Cap. N-1	2,3
	Dépenses d'équip. N + reports N-1	11,7	Recettes d'équip. N + reports N-1	0,7
			Av. Remb.N et reports N-1 Agence Eau	0,7
	Remb. Capital de la dette	1,5	Emprunt prévisionnel	4,0
	Av. forfaitaire	0,1		
	<b>16,1</b>	=	<b>16,1</b>	

Après affectation des résultats et intégration des reports issus de N-1, le budget primitif 2024 s'équilibre :

- En fonctionnement à **9,1M€** ;
- En investissement à **16,1M€**.

### II – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement prévues au budget primitif 2024 s'élèvent à **5,7M€**, hors excédent de fonctionnement reporté de N-1 et à **8,8M€** en prenant en compte le résultat de fonctionnement de N-1 pour **3,1M€**. Les dépenses réelles de fonctionnement prévues au BP 2024 s'élèvent à **1,1M€**.

FONCTIONNEMENT (en M€)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Charges à caractère général	0,4	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	3,11
Charges de personnel et frais assimilés	0,5	Vente de produits fabriqués, prestations de services...	5,2
Autres charges de gestion courante	0,01	Subventions d'exploitations	0,5
Charges financières (intérêts dette)	0,2	Autres produits de gestion courante	0,05
Charges exceptionnelles	0,1		
Provisions	0,01	Reprises sur provisions	0,01
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>1,1</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>8,8</b>

#### A. COTE DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :

Pour 2024, les dépenses réelles de fonctionnement prévues à hauteur de **1,1M€** sont stables par rapport au BP 2023. Les dépenses prévisionnelles en fonctionnement se répartissent majoritairement entre des charges à caractère général correspondant principalement à des dépenses pour les contrôles de conformité, les taxes foncières, les taxes hydrauliques, des intérêts de la dette et des charges de personnel.

## B. COTE RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes réelles de fonctionnement se répartissent principalement entre le produit de la surtaxe assainissement prévue à hauteur de **4,5M€**, la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) prévue à hauteur de **0,5M€** et des subventions d'exploitation émanant principalement de l'Agence de l'Eau au titre de la surprime d'épuration prévue à hauteur de **0,5M€**. Les autres produits de gestion courante correspondent à la redevance pour frais de contrôle payés par le délégataire conformément au contrat de DSP (délégation de service public).

## C. L'ÉPARGNE BRUTE PRÉVISIONNELLE

*Rappel : l'épargne brute (ou CAF) correspond au solde des opérations réelles de fonctionnement, hors excédent de fonctionnement reporté de N-1 et opérations exceptionnelles.*

Au budget primitif 2024, l'épargne brute prévisionnelle est de **4,6M€**, soit en hausse de +548K€ par rapport au BP 2023. Les dépenses de fonctionnement en légère baisse par rapport à celles du BP 2023, et les recettes de fonctionnement en hausse de +538K€, et en particulier celles liées à la surtaxe, expliquent la progression de l'épargne brute.

## III – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT

INVESTISSEMENT (en M€)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Déficit investissement reporté N-1	2,04	Couverture du déficit N-1 + Reports N-1 (1068)	2,29
Dépenses d'équip. N + reports N-1	11,7	Subventions d'investissement N + reports N-1	0,7
		Avances remboursables N et report de N-1 (Agence de l'Eau)	0,63
Remboursement du capital de la dette	1,5	Besoin prévisionnel d'emprunt	4,0
Avances forfaitaires	0,1		
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>15,3</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>7,6</b>

## A. COTE DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'équipement, sont prévues à hauteur de **11,7M€**, reports de 2023 inclus.

L'annuité du remboursement du capital de la dette est inscrite pour un montant de **1,5M€**.

## B. COTE RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT :

Les ressources d'investissement de ce budget se répartissent entre :

- Des subventions d'équipement pour **0,7M€** (y compris les reports de 2023) ;
- Et des avances remboursables consenties par l'Agence de l'Eau pour **0,63M€** (y compris les reports de 2023).

Un recours à l'emprunt est nécessaire pour équilibrer la section d'investissement. Le montant prévisionnel est de **4M€**.

## CHAPITRE 5 : PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET EAU

### I – LE BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET EAU DANS SES GRANDES MASSES (en M€)

	DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	Dépenses d'ordre	2,2	Recettes d'ordre	0,1
	Dépenses Réelles	0,5	Recettes Réelles	1,9
			Résultat de fonct. N-1	0,7
	<b>2,6</b>	=	<b>2,6</b>	
INVESTISSEMENT	Dépenses d'ordre	0,2	Recettes d'ordre	2,3
	Déficit d'invest. N-1	0,6	Résultat de fonct. Cap. N-1	0,8
	Dépenses d'équip. N + reports N-1	2,2	Recettes d'équip. N + reports N-1	0,01
	Remb. Capital de la dette	0,2	Emprunt prévisionnel	0,1
	Av. forfaitaire	0,1		
	<b>3,2</b>	=	<b>3,2</b>	

Après affectation des résultats et intégration des reports de N-1, le budget primitif 2024 s'équilibre :

- En fonctionnement à **2,6M€** ;
- En investissement à **3,2M€**.

### II – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET EAU

Les recettes réelles de fonctionnement prévues au budget primitif 2024 s'élèvent à **1,9M€**, hors excédent de fonctionnement reporté de N-1 et à **2,5M€** excédent reporté de N-1 compris. Les dépenses réelles de fonctionnement prévues au BP 2023 s'élèvent à **0,5M€**.

FONCTIONNEMENT (en M€)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Charges à caractère général	0,2	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	0,7
Charges de personnel et frais assimilés	0,2	Vente de produits fabriqués, prestations (dt surtaxe eau)	1,8
Charges financières (intérêts dette)	0,1	Autres produits de gestion courante	0,1
Charges exceptionnelles	0,0	Produits exceptionnels	
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>0,5</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>2,5</b>

#### A. COTE DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :

Pour 2024, les dépenses réelles en fonctionnement sont prévues à hauteur de **453K€** soit en hausse de 2,4% (soit +11K€). Elles se répartissent majoritairement entre des charges courantes en baisse de -11K€, des dépenses de personnel et des intérêts de la dette en baisse de 2K€ (non-recours en l'emprunt en 2022 et 2023). Les dépenses de personnel sont en hausse du fait du renforcement des effectifs de la direction de l'eau (+24K€).

## B. COTE RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes réelles de fonctionnement se répartissent entre des ventes de produits fabriqués et d'autres produits de gestion courante (redevance pour contrôle et redevances pour occupation du domaine public).

Parmi les ventes de produits fabriqués figurent la part surtaxe eau revenant à la CUA prévue à hauteur de 1,6M€ ainsi que les ressources liées à la location des compteurs d'eau par le délégataire pour 0,2M€.

## C. L'EPARGNE BRUTE PREVISIONNELLE

Le BP 2024 fait ressortir une épargne brute prévisionnelle de 1,4M€, en hausse par rapport à celle constatée au BP 2023 (+316K€) sous l'effet de la hausse des ressources issues de la surtaxe.

## III – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET EAU

INVESTISSEMENT (en M€)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Déficit investissement reporté N-1	0,6	Couverture des Reports N-1 (1068)	0,8
Dépenses d'équip. N + reports N-1	2,2	Subventions d'investissement N + reports N-1	0,01
		Besoin prévisionnel d'emprunt	0,1
Remboursement du capital de la dette	0,2		
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>3,0</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>0,9</b>

## A. COTE DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'équipement, y compris les reports de dépenses d'équipement de N-1, sont prévues à hauteur de 2,2M€.

L'annuité du remboursement du capital de la dette a été enregistrée à 0,2M€.

## B. COTE RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT :

Les ressources d'investissement de ce budget correspondent à des subventions d'équipement pour 0,01M€.

Le besoin prévisionnel d'emprunt sur 2024 s'établit à 0,1M€.

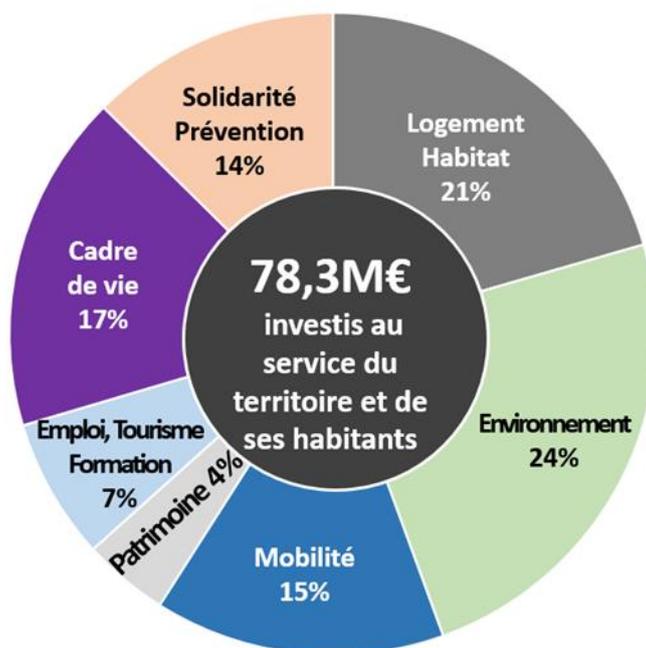
**CHAPITRE 6 : PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGETS CONSOLIDES - DEPENSES D'EQUIPEMENT DONT REPORTS DE N-1**

	DEPENSES			RECETTES		
	Reports 2023	BP 2024	TOTAL 2024	Reports 2023	BP 2024	TOTAL 2024
en M€	16,5	78,3	94,9	3,6	12,7	16,2

Le BP 2024 prévoit, tous budgets confondus, **78,3M€ de dépenses d'équipement** et **12,7M€ de recettes d'équipement** (subventions et cessions).

En y incluant les reports de N-1, le budget primitif de l'exercice 2024 enregistre **94,9M€ de dépenses d'équipement** dont **16,5M€** de reports issus de N-1. En ce qui concerne les recettes, celles-ci sont prévues à hauteur de **16,2M€** dont **3,6M€** de reports de 2023.

Ces dépenses d'équipement de **78,3M€** prévues au BP 2024 se répartissent entre les différentes politiques publiques menées par la collectivité de la manière suivante :



LES DEPENSES ET RECETTES D'EQUIPEMENT PREVUS AU BUDGET PRIMITIF 2024 SONT LES SUIVANTS (HORS REPORTS DE 2023) :

## FAVORISER L'EMPLOI, LE TOURISME et LA FORMATION

5,6M€

<i>En M€</i>	Dépenses	Recettes
PARCS D'ACTIVITES ET RESERVES FONCIERES	4,97	1,84
AIDES A LA CREATION EMPLOIS AGRICULTURE CIRCUITS COURTS ECO SOCIALE ET SOLIDAIRE	0,27	0,00
AGENCEMENT BATIMENTS, MAB, URMA...	0,13	0,00
ACTIONS TOURISTIQUES	0,10	0,03
BATIMENTS A VOCATION ECONOMIQUE	0,05	0,00
DEVELOPPER LE NUMERIQUE	0,03	0,00
FORMATION RECHERCHE (CESI, ADRIANOR...)	0,01	0,00

PARMI LES OPERATIONS INSCRITES AU BP 2024, FIGURENT NOTAMMENT :

- Parcs d'activités et réserves foncières : dont 1,3M€ pour l'aménagement de la ZI Est, 1M€ pour l'aménagement de la zone de Dainville Achicourt, 0,7M€ pour la zone d'activité la Tourelle Achicourt et 0,5M€ pour l'aménagement de la zone Actiparc. ;
- Immobilier d'entreprises : 200K€ d'aides à la création, 40K€ pour le Programme Alimentaire Territorial, 30K€ pour le soutien à l'ESS ;
- Agencement de bâtiments de formation/social : 80K€ pour le bâtiment Copernic – 28K€ pour le bâtiment APRA ;
- Actions touristiques : 50K€ pour des aménagements du terrain de la Guinguette – 50K€ pour la subvention à verser à l'office du tourisme pour le bureau d'information ;
- Bâtiment à vocation économique – 62K€: Bâtiment des 3 parallèles, Samada... ;
- Développer le numérique : Boucle locale numérique (derniers paiements de co-financement des raccordements effectués par Arras Network ).

## SOUTENIR LE LOGEMENT ET L'HABITAT

16,1M€

<i>En M€</i>	Dépenses	Recettes
OPERATIONS INTERET COMMUNAUTAIRE HABITAT	3,72	0,32
RENOUVELLEMENT URBAIN	3,69	0,57
AIDES AU LOGEMENT LOCATIF SOCIAL	3,42	1,75
SOUTIEN A L'HABITAT PRIVE	2,14	1,68
LA TOURELLE A ACHICOURT	1,42	0,51
ELABORATION DU PLU	0,70	0,00
ACQUISITION DE BIENS, TERRAINS	0,52	0,00
RECONQUETE DENTS CREUSES	0,25	0,00
AMENAGEMENT RUE RAOUL BRIQUET	0,20	0,00
4AJ FJT NOBEL	0,00	0,00

PARMI LES OPERATIONS INSCRITES AU BP 2024, FIGURENT NOTAMMENT :

- Les opérations d'intérêt communautaire : 3,72M€ dont 2M€ pour le Val de Scarpe et 1,8M€ pour l'opération Champs Bel Air 2 ;
- La poursuite du renouvellement urbain dans le cadre des conventions ANRU : 1,9M€ pour la SPL au titre de l'opération 4 AS Place de Rouen , résidence St Michel (0,9M€), ANRU résidence Baudimont (0,6M€) et 271K€ pour le nouveau dispositif Rénovons nos HLM ;
- Les aides au logement locatif social (ANAH, CUA) dans le cadre de la poursuite du PLH, les aides pour la rénovation énergétique ;
- Les dispositifs de soutien à l'habitat privé (ANAH, CUA) et d'aides à la rénovation énergétique des logements ;
- L'opération La Tourelle Achicourt pour un montant de 1,4M€ ;
- La reconquête des dents creuses correspondant à des opérations complexes notamment en milieu rural ;
- Les travaux de viabilisation pour l'opération de logement situé rue Raoul Briquet à St Nicolas-Lez-Arras.

**DEVELOPPER LA MOBILITE**

**11,4M€**

<i>En M€</i>	Dépenses	Recettes
POLE MULTIMODAL - GARE ARRAS	4,17	0,31
SCHEMA VELO, GARAGES A VELOS	3,95	0,55
MATERIEL DE TRANSPORT	2,13	0,00
AMENAGEMENTS, POLE MULTIMODAL STE CLAIRE	0,68	0,00
PARKINGS	0,36	0,00
BILLETIQUE, SAEIV, VIDEO SURVEILLANCE ARTIS	0,06	0,00
AIRE DE COVOITURAGE	0,04	0,00
TRANSPORT DES VOYAGEURS	0,00	0,00

PARMI LES OPERATIONS INSCRITES AU BP 2024, FIGURENT NOTAMMENT :

- L'aménagement du pôle multimodal de la gare d'Arras (4,17M€) et celui de Sainte Claire (0,68M€) ;
- La continuation du schéma vélo, de la V32, et d'études relatives à la mobilité ;
- La poursuite du renouvellement de la flotte de bus pour le transport des voyageurs (motorisation de type gaz naturel) ;

## AMELIORER LE CADRE DE VIE

13,4M€

En M€	Dépenses	Recettes
VOIRIE	10,52	0,88
CITADELLE	1,13	0,17
PLAN BOISEMENT (MERYL FIBER...) SENTIERS RANDONNEES	0,60	0,08
BASE NAUTIQUE, BASSIN D'EAUX PLATES	0,46	0,80
AMENAGEMENT GRAND'PLACE D'ARRAS	0,41	0,00
CITE NATURE	0,12	0,00
VAL DE SCARPE	0,05	0,00
CENTRE AQUALUDIQUE	0,05	0,00
CANAL ST MICHEL ECLUSES PASSERELLE	0,03	0,00
DEMENAGEMENT ECOLE DU CIRQUE	0,00	0,00

### PARMI LES OPERATIONS INSCRITES AU BP 2024, FIGURENT NOTAMMENT :

- Des opérations de voirie pour près de 11M€ ;
- De nouveaux aménagements prévus sur le site de la Citadelle (1,13M€) ;
- Le plan boisement pour 0,6M€ ;
- La poursuite des investissements sur la nouvelle base nautique (0,455M€)
- Des études pré opérationnelles relatives à l'aménagement de la Grand'Place d'Arras(0,41M€).

## PROTEGER L'ENVIRONNEMENT

18,8M€

En M€	Dépenses	Recettes
ASSAINISSEMENT	5,73	0,43
ASSAINISSEMENT RURAL	5,61	0,25
EAU	1,99	0,01
PREVENTION DES RISQUES	1,43	0,22
PLAN CLIMAT, TRANSITION ENERGETIQUE	1,31	0,05
MOBILITE ELECTRIQUE	1,20	0,03
POTEAUX ET BOUCHES D'INCENDIE	0,50	0,00
FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE	0,40	0,00
GESTION DES EAUX PLUVIALES	0,39	0,00
MISE EN OEUVRE DU SAGE SCARPE AMONT	0,20	0,04
COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS	0,00	0,09

### PARMI LES OPERATIONS INSCRITES AU BP 2024, FIGURENT NOTAMMENT :

- Le programme de travaux d'assainissement consistant au renouvellement des réseaux, des collecteurs et visant à la réduction des pollutions (11,34M€) ;
- Les travaux en eau avec le renouvellement du réseau (1,99M€) ;
- Des opérations de prévention des risques pour 1,43M€ (curage de la Scarpe, cavités souterraines, poteaux et bouches d'incendie) ;
- Dans le cadre du plan climat, la rénovation énergétique des bâtiments se poursuit et est maintenue la contribution pour l'acquisition de vélos à assistance électrique ;

- Un budget de 1,2M€ est prévu pour poursuivre l'équipement du territoire en bornes électriques ;
- Une enveloppe de 400K€, hors reports 2023, est inscrite pour le versement de fonds de concours afin d'accompagner les communes dans leurs projets de rénovation énergétique.

## ACCOMPAGNER LA SOLIDARITE ET RENFORCER LA PREVENTION

9,8M€

<i>En M€</i>	Dépenses	Recettes
SPORTS, SALLES DE SPORTS	2,72	0,34
PISCINES COMMUNAUTAIRES	1,97	1,09
FONDS DE CONCOURS SOUTIEN AUX COMMUNES	1,90	0,00
GENS DU VOYAGE	1,11	0,30
PROJET INSERRE	0,60	0,31
CIMETIERES CREMATORIUM	0,55	0,00
FONDS DE CONCOURS EXCEPTIONNELS, PLAN DE RELANCE	0,40	0,00
SECURITE ET VIDEO PROTECTION	0,34	0,00
ACTIONS POUR LA SANTE	0,10	0,00
AIDES AUX PERSONNES EN DIFFICULTE	0,09	0,02
MUTUALISATION, PLATEFORME SERVICES	0,05	0,00
FOURRIERE / REFUGE	0,00	0,00

### PARMI LES OPERATIONS INSCRITES AU BP 2024, FIGURENT NOTAMMENT :

- La rénovation énergétique des salles de sport (2,7M€) dont la salle Peguy (1,2M€) ;
- La gestion des piscines communautaires (1,97M€), et notamment la restructuration de la piscine F. Ménard d'Achicourt pour un montant de 1,5M€.
- Les fonds de concours à destination des communes, qu'ils relèvent du cadre classique ou exceptionnel ;
- La réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage de Beaurains pour un montant de 1,1M€ ;
- Le projet INSERRE ;
- La poursuite de l'installation de la vidéoprotection ;

## PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE

3,4M€

<i>En M€</i>	Dépenses	Recettes
MATERIEL, MOBILIER	1,47	0,00
BATIMENTS COMMUNAUTAIRES	1,06	0,00
VEHICULES DE SERVICES ET AUTRES	0,61	0,00
QUARTIER VAUBAN - ARSENAL	0,23	0,00

### PARMI LES OPERATIONS INSCRITES AU BP 2024, FIGURENT NOTAMMENT :

- Le renouvellement de matériels informatiques et de bureautique ;
- Divers aménagements des locaux administratifs ;
- L'acquisition de véhicules de services.